

ARRETE

**Portant constitution de la Commission Locale
de l'Eau du S.A.G.E. Orne Moyenne**

Le PREFET de l'ORNE

VU la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, et notamment son article 5 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE),

VU le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992,

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 1999 fixant le périmètre d'élaboration du SAGE « Orne Moyenne »,

VU l'arrêté préfectoral n° 96-1868 du 20 septembre 1996 approuvant le Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie,

VU les propositions du Conseil Régional de Basse-Normandie, des Conseils Généraux de l'Orne et du Calvados,

VU les propositions des différentes Associations, Chambre Consulaires, groupements concernés,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne,

ARRETE :

ARTICLE 1 - Une Commission Locale de l'Eau est créée pour l'élaboration, la révision, le suivi de l'application du SAGE « Orne Moyenne ».

ARTICLE 2 - La composition de cette commission est arrêtée comme suit :

I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux
(26 membres)

	Titulaires	Suppléants
Représentants du Conseil Régional de Basse-Normandie		
	M. Daniel MIETTE	Mme Denise FRANCOIS
	M. Alain STAMENOFF	M. Laurent BEAUVAIS
Représentants du Conseil Général du Calvados		
	M. de BOURGOING	M. HAMELIN
	M. ALLIZARD	M. GEOFFROY
	M. GAUTIER	M. BAILLART

	Titulaires	Suppléants
Représentants du Conseil Général de l'Orne		
	M. Christophe GALLIENNE	M. Jacky LEGAULT
	M. Robert LOQUET	M. Jean-Pierre BLOUET
	M. Henri MAUBERT	M. Régis CUSINBERCHE
Représentants des Maires du Calvados		
	M. Dominique CARRE (Maire de Boulon)	M. Alain MAUGER (Maire de Ste Honorine du Fay)
	M. Henri LENOISE (Maire de Le Plessis Grimoult)	M. Roland TIRARD (Maire de St Pierre la Vieille)
	M. Dominique LECLERCQ (Maire de Trois Monts)	M. André PORCHER (Maire de Amaye sur Orne)
	Mme Marie-Paule LABEY (Maire de Pontécoulant)	M. Paul AUMONT (Maire de Culey le Patry)
	M. Claude HERGAULT (Maire de Clécy)	M. Raymond PIERRE (Maire de Cossesseville)
	M. Michel VASNIER (Maire de St Denis de Méré)	M. Raymond BRION (Maire de Combray)
	M. Jean PITEL (Maire de St Rémy sur Orne)	M. André LEBAUDY (Maire de Lassy)
Représentants des Maires de l'Orne		
	M. Henri MAUGIS (Maire de Pointel)	M. Raymond LEFEVRE (Maire de Faverolles)
	M. Maurice MESGUEN (Maire Adjoint de Tinchebray)	M. Henri CAUCHON (Maire de St Cornier des Landes)
	M. Pierre SALLES (Maire d'Aubusson)	M. Jacky DEMICHEL (Maire de St Georges d'Annebecq)
	M. Jean GOUJON (Maire de Montilly)	M. François BOURGET (Maire Adjoint de La Lande Patry)
	M. Daniel DUBOIS (Maire de La Lande Patry)	M. Michel LAMBERT (Maire de Flers)
	M. Yves MOUTY (Maire de Neuvy au Houlme)	M. Michel DEUZET (Maire de Bazoches au Houlme)
	M. Guy GRAVELAT (Maire de St Maurice du Désert)	M. Bruno LOUISE (Maire de La Coulonche)
Représentants des Syndicats d'Alimentation en Eau Potable Calvados		
	M. Michel LEBARON (SIAEP Laize)	Monsieur Bertrand LIDOU
Représentants des Communautés de Communes du Calvados		
	M. Gérard PARIS (C.d.C Suisse-Normandie)	<i>(non encore désigné)</i>
Représentants des Syndicats d'Alimentation en Eau Potable de l'Orne		
	M. J. Cl. LEBAILLY (S.I.A.E.P d'Athis)	M. André VILLAIN (S.I.A.E.P. de Briouze)
Représentants des Communautés de Communes DE L'Orne		
	M. Maurice DURON (C.d.C. d'ATHIS)	M. Roger JEUSSELIN (C.A.P. de Flers.)

II - Collège des représentants des Usagers, Organisation Professionnelles et Associations

(13 membres)

	Titulaires	Suppléants
Collège des usagers et des Associations		
Chambre de Commerce et d'Industrie du Calvados		
	Mme Laurence VIVIER	M. Yvon GRIGNOU
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Orne		
	Monsieur Claude HAMON	M. Paul GUERIN
Chambre d'Agriculture du Calvados		
	M. Gilles BUNEL	M. Max MARIE
Chambre d'Agriculture de l'Orne		
	M. Jean-Luc DELAUNAY	M. Dominique DEVEAUX
Comité Départemental de Tourisme du Calvados		
	M. Xavier LEBRUN	M. Philippe GAY
Comité Départemental de Tourisme de l'Orne		
	M. CAILLAUD	M. BERTHELOT
Fédération de pêche du Calvados		
	M. Louis REMONDIERE	M. Roger POTARD
Fédération de pêche de l'Orne		
	M. Jacques BONNET	M. Jean-Claude DAVID
Ligue de Normandie de Canoë-Kayak		
	M. Olivier TANTON	M. ROGER
Association Rivières et Bocages de Basse-Normandie		
	M. Louis VENUTO	M. François BIGOT
Association Faune et Flore de l'Orne		
	Mme Nicole LOTTIN	M. Charles DARPENTIGNY
Comité de Liaison des Organisations de Consommateurs du Calvados		
	Mme Françoise LEPRINCE	(non encore désigné)
Comité de Liaison des Organisations de Consommateurs de l'Orne		
	Mme Yvonne SERGENT	M. Michel VERON

III - Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics

(13 membres)

Préfecture de la Région d'Ile-de-France, coordonnateur de Bassin Seine-Normandie		
	Monsieur le Préfet de la région Ile de France, coordonnateur de bassin	ou son représentant
Préfecture de l'Orne		
	Monsieur le Préfet de l'Orne	ou son représentant
Préfecture du Calvados		
	Monsieur le Préfet du Calvados	ou son représentant
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Orne		
	Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'Orne	ou son représentant
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Calvados		
	Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Calvados	ou son représentant

Titulaires	Suppléants
------------	------------

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Orne		
	M. le Directeur Départemental Des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Orne	ou son représentant
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Calvados		
	M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales du Calvados	ou son représentant
Direction Départementale de l'Equipement		
	M. le Directeur Départemental de l'Equipement du Calvados	ou son représentant
Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie		
	M. le Directeur Régional de l'Environnement de Basse-Normandie	ou son représentant
Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Industrie de Basse-Normandie		
	Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement de Basse Normandie	ou son représentant
Agence de l'Eau Seine-Normandie		
	Monsieur le Directeur Régional de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, Agence Bocages Normands	ou son représentant
Conseil Supérieur de la Pêche		
	M. RICHARD	M. BOUDET
Electricité de France		
	M. Eric ALDEGHERI	M. Bernard GUILLEMOT

ARTICLE 3 - La durée du mandat des membres de la CLE, autres que les représentants de l'Etat, est de six ans à compter de la date du présent arrêté. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

Les suppléants pourvoient au remplacement des membres titulaires empêchés, démis de leurs fonctions ou décédés, pour la durée du mandat restant à accomplir.

ARTICLE 4 - Le Président de la Commission Locale de l'Eau est élu par les membres du Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux.

ARTICLE 5 - Un Comité de Coordination Inter-SAGE sera constitué par arrêté préfectoral afin d'assurer la cohérence d'élaboration du SAGE « Orne Moyenne » avec celle du SAGE « Orne Aval/Seulles ».

Il sera composé de 11 membres :

- ◆ 1 représentant du Comité de Bassin Seine-Normandie,
- ◆ 1 représentant du Préfet Coordonnateur de Bassin Seine Normandie,
- ◆ 1 représentant de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- ◆ 1 représentant du Collège des Usagers de chaque CLE, 1 représentant de l'Etat de chaque CLE, 2 représentants du Collège des Elus de chaque CLE, dont les deux présidents.

Les membres de la CLE qui siégeront au sein du Comité Inter-SAGE seront élus par les membres des différents collèges dont ils sont issus.

ARTICLE 6 - La liste des membres de la Commission Locale de l'Eau sera publiée aux Recueils des Actes Administratifs des Préfectures de l'Orne et du Calvados et sera insérée dans deux journaux locaux par la Préfecture de l'Orne.

ARTICLE 7 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les Mairies concernées et notifié à chacun des membres de la Commission.

FAIT à ALENCON, le

Le PREFET